

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 39 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI - Danielle MILON - Jean-Louis TIXIER - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 015-642/08/BC

■ Marchés n° 07/013, 06/136, 05/110, 04/170, 07/093, 07/094 et 04/155 passés avec la société GTM GCS - Approbation des avenants de transfert au bénéfice de la société GTM SUD

DAJ 08/2008/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu le marché :

n° 07/013 relatif aux équipements tous corps d'état – parking la blancharde passé avec le groupement GTM GSC/CAMPENON BERNARD SUD EST/SANTERNE/CHANTIERS MODERNES/SPIE BATIGNOLLES

n° 06/136 relatif à l'opération de modernisation et prolongement de la ligne 68 – tunnels et puits passé avec le groupement CHANTIERS MODERNES/GTM GSC/CEGELEC

n° 05/110 relatif au génie civil – station la fourragère – tunnels et puits passé avec le groupement GTM GSC/ CHANTIERS MODERNES/CAMPENON BERNARD SUD EST/CAMPENON BERNARD TP/ /SPIE BATIGNOLLES

n° 04/170 relatif au prolongement de la ligne 1 du métro – génie civil station et parking la blancarde passé avec le groupement GTM GSC/CAMPENON BERNARD SUD EST/CAMPENON BERNARD TP/CHANTIERS MODERNES/SPIE BATIGNOLLES/SPIE FONDATION

n° 07/093 relatif aux grosses réparations des ouvrages de franchissement passé avec le groupement GTM GSC/RCA

n° 07/094 relatif aux grosses réparations des murs de soutènement passé avec le groupement GTM GSC/BOTTES FONDATIONS

n° 04/155 relatif aux grosses réparations des voies passé avec le groupement GTM GSC/EBM

Par décisions de l'associé unique du 31 Juillet 2008, la société VCF 10 a approuvé l'apport partiel d'actif, consenti par GTM GCS de sa branche complète et autonome d'activité « Travaux Publics et Génie Civil des régions Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse » avec effet au 01 janvier 2008 et suite à cet apport partiel d'actif, la société VCF 10 a changé sa dénomination sociale en GTM SUD.

Il convient donc de transférer les marchés cités ci-dessus à la société GTM SUD afin d'assurer la continuité du service.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'apport partiel d'actif intervenu entre la société GTM GCS et la société VCF 10
- Le changement de dénomination sociale de VCF 10 en GTM SUD
- La nécessité d'assurer la continuité des marchés en cours d'une part et de payer les prestations à la société d'autre part.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les avenants de transfert ci-annexés des marchés :

n° 07/013 relatif aux équipements tous corps d'état – parking la blancharde passé avec le groupement GTM GSC/CAMPENON BERNARD SUD EST/SANTERNE/CHANTIERS MODERNES/SPIE BATIGNOLLES

n° 06/136 relatif à l'opération de modernisation et prolongement de la ligne 68 – tunnels et puits passé avec le groupement CHANTIERS MODERNES/GTM GSC/CEGELEC

n° 05/110 relatif au génie civil – station la fourragère – tunnels et puits passé avec le groupement GTM GSC/ CHANTIERS MODERNES/CAMPENON BERNARD SUD EST/CAMPENON BERNARD TP/ /SPIE BATIGNOLLES

n° 04/170 relatif au prolongement de la ligne 1 du métro – génie civil station et parking la blancharde passé avec le groupement GTM GSC/CAMPENON BERNARD SUD EST/CAMPENON BERNARD TP/CHANTIERS MODERNES/SPIE BATIGNOLLES/SPIE FONDATION

n° 07/093 relatif aux grosses réparations des ouvrages de franchissement passé avec le groupement GTM GSC/RCA

n° 07/094 relatif aux grosses réparations des murs de soutènement passé avec le groupement GTM GSC/BOTTES FONDATIONS

n° 04/155 relatif aux grosses réparations des voies passé avec le groupement GTM GSC/EBM

Aux termes desquels la société GTM SUD se substitue à la société GTM GCS dans les droits et obligations desdits marchés.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants.

Le Vice-Président Délégué
aux Affaires Juridiques

Bernard MOREL

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI